La feuille de route QUART MONDE

« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les Droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »

Joseph Wresinski
Fondateur du Mouvement international Atd Quart Monde

Appel à s'unir pour un monde sans misère
www.17oct.org

N° 388
octobre 2009
1 €

Les droits de l'enfant ont 20 ans

Le 20 novembre 2009, on fête les 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant. Pour préparer cet anniversaire, des universités populaires Quart Monde et des groupes d'enfants et de jeunes ont travaillé sur le thème de l'éducation des enfants. En ressortent des discriminations, des humiliations, des vexations. Mais aussi des gestes de courage, des réussites et des propositions pour qu'enfants et parents ne vivent plus l'épreuve de la misère.

Dossier pages 4, 5 et 6

Le 17 octobre 2009 sur le parvis du Trocadéro à Paris, les Enfantastiques de Monsieur Nô tirent le train de l'amitié.
(Ph. François Phliponeau, Atd Quart Monde)

17 octobre

Environ 10 000 personnes se sont rassemblées dans toute la France, et des milliers d'autres dans le monde. Face à la stigmatisation croissante des personnes pauvres qui fait aussi des ravages sur les enfants, une seule solution : se rencontrer, chercher à se comprendre, s'unir. **Page 2**

Droits de l'enfant

Atd Quart Monde appelle le président de la République, les élus et les citoyens à des choix politiques et citoyens pour qu'aucun enfant ne soit condamné à vivre dans la misère. Un rendez-vous est prévu à l'Élysée. **Page 3**

Droits de l'enfant (bis)

Le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations unies (ONU) a publié récemment ses observations à la France sur l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant. Conclusion : la France doit redoubler d'efforts. **Page 6**

Quand les boussoles perdent le nord...

Voir page 7

Pôle Emploi

Martine C. perçoit l'ASS (allocation de solidarité spécifique) et a retrouvé un emploi à temps partiel. Elle doit théoriquement continuer de percevoir l'ASS. Mais celle-ci lui est suspendue. Lorsqu'elle cherche à obtenir une explication auprès du Pôle Emploi, les choses se compliquent... **Page 6**

Portrait : Catherine Legeais

Catherine Legeais a rencontré Atd Quart Monde il y a 20 ans. Cela a changé sa vie. « Maintenant, je vois plus vite en positif qu'en négatif. Avant, tout était pour moi négatif. On me faisait une réflexion, hop, c'était bon, on ne me revoyait pas. Apprendre à connaître mes droits, à comprendre l'actualité, cela m'a permis de voir en positif. » **Page 8**

0035/376

Source gallica.bnf.fr / ATD Quart Monde – Centre Joseph Wresinki – Mémoire et Recherche

Éditorial

Photo Sarat Suárez

Bruno Tardieu, délégué national d'Atd Quart Monde France

Inutile combat ?

La page 8 du dernier *Feuille de Route*, commune avec *Chronique* d'Amnesty International France et *Message* du Secours Catholique, racontait le combat en cours de Danielle, de son frère Philippe et des amis solidaires dans leur commune. Ils avaient quitté leur terrain pour laisser place à une construction. Leur habitat avait été muré avec une partie de leurs affaires à l'intérieur. Ils avaient réagi en s'unissant avec d'autres. Après des mois de combats, une victoire : le nouveau lotissement comporterait un logement abordable pour leur famille. En attendant, la commune leur proposait une caravane, dans les hauts de la forêt, sans eau. Le combat solidaire a continué et leur a permis d'obtenir l'eau. Mais Danielle a bien senti qu'une famille d'un autre milieu n'aurait pas été traitée de la sorte. Cette discrimination sociale l'a profondément humiliée. « Je suis de la commune depuis trois générations. J'ai quand même une haine », a-t-elle déclaré à l'Université Populaire Quart Monde. Et, en quelques mois, relégués dans leur caravane, son frère et elle ont coulé. Il est décédé en juillet, elle, en août. Le fils de Danielle sera relogé. Le combat est terminé. Le promoteur a appelé pour dire sa stupéfaction, n'ayant pas mesuré qu'ils étaient « si fragiles. » Notre peine est immense.

Et alors… inutile combat ?

Peut-être pas, si, grâce à eux, nous comprenons les dégâts de la violence ordinaire, de la logique d'abandon des plus faibles qui semble faire loi aujourd'hui. Peut-être pas, si vous avez le courage d'en témoigner autour de vous comme l'a fait Thierry, un voisin, le 17 octobre. Qui aujourd'hui osera témoigner contre cette logique ?

Beaucoup, en ces temps de crise, évoquent Darwin. « Abandonner les plus faibles, c'est la nature », aurait-il enseigné. Lisez Darwin : il montre que si les espèces animales ont souvent pour stratégie de survie l'élimination des plus faibles, l'espèce humaine a changé de stratégie: elle s'est mise à protéger les plus faibles, ce qui lui a fait sans cesse inventer et se transformer. C'est cela l'aventure humaine. Les humains de notre époque disent aimer la nature et la planète. Quand vont-ils oser aimer l'humanité ?

FEUILLE DE ROUTE QUART MONDE publication mensuelle du Mouvement Atd Quart Monde, membre du Mouvement international Atd Quart Monde
Siège social 33, rue Bergère 75009 Paris
Abonnement : 10 €, le Numéro 1 €
N° de commission paritaire 1209 H 79275 - ISSN 0248-3165 Dépôt légal à parution - Éditions Quart Monde - Directeur de la publication : Pierre Saglio. Rédacteur en chef : Jean-Christophe Sarrot. Ont collaboré à ce numéro : Philippe Hamel, Pascal Percq, Pascale Tissier, Marie-Lorraine Vannier, Tapori International, Tapori France.
Réalisation : AI éditions - Philippe Larminie - 8, rue de l'Est 92100 Boulogne-Billancourt. Impression : CirclePrinters France.
Reproduction interdite.

Quelques aperçus du 17 octobre 2009, journée mondiale du refus de la misère

Laval : inauguration d'une reproduction de la dalle à l'honneur des victimes de la misère gravée au Trocadéro à Paris. (ph. J.F. Lebreton)

Quelques personnalités présentes sur le parvis du Trocadéro à Paris (ph. Vladi Pino).

« Parade des trésors » à Kielce en Pologne (Ph. Pierre Klein).

A La Paz en Bolivie, des enfants et leurs familles ont dialogué le 15 octobre avec le président Evo Morales (ph. Atd Quart Monde).

Les objectifs de cette journée : « Faire entendre la parole, faire connaître les actions et l'espoir des personnes confrontées à l'injustice et à la pauvreté. Faire reconnaître que leur voix et leur participation de citoyens sont indispensables pour créer une société respectueuse des droits fondamentaux de chacun, au nom de l'égale dignité de tous les êtres humains. Mettre en valeur les expériences positives vécues au quotidien par les plus démunis, acteurs avec tous ceux qui les rejoignent, pour permettre de réels changements dans la société, en premier lieu le changement de regard » (comité du 17 octobre à Toulon).

En bref

En juillet et août 2009, des **chantiers de jeunes** se sont déroulés à Treyvaux en Suisse, à Neudorf en Allemagne et à Champeaux en région parisienne. L'objectif était de faire se rencontrer des jeunes adultes de différents pays, à la veille de 2010, année de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale menée par l'Union Européenne. Joignez-vous à cette mobilisation ! Nous avons besoin de votre témoignage et de votre énergie : **www.atd-quartmonde.fr/A-toi-la-parole**. Contact : **jeunesse.europe@atd-quartmonde.org.**

Début septembre, Atd Quart Monde accueillait **le groupe « Minstrels of Hope »** pour plusieurs concerts et rencontres. Le talent et la grâce de ces 14 jeunes des Philippines issues de quartiers défavorisés ont bouleversé tous ceux qui les ont entendues, comme ici à l'hôpital des Petits prés à Plaisir, le 8 septembre (ph. François Phliponeau). Le site Internet : **www.minstrels.de.**

Le Monde des ados n° 217 du 14 octobre présente la vie de Joseph Wresinski, la journée mondiale du refus de la misère et un poster regroupant une sélection des 550 messages reçus par le magazine lors de l'opération « Une carte pour se parler ». Le magazine est disponible en kiosque.

« Face à la crise, la pensée des plus pauvres pourra-t-elle s'exprimer et être entendue ? ». Telle est une des questions qu'aborderont **les Semaines sociales de France les 20, 21 et 22 novembre**. Le thème de cette année : « Nouvelles solidarités, nouvelle société ». Atd Quart-Monde y sera présent. Programme et inscription : **www.ssf-fr.org** ou 01 74 31 69 00.

Précision

Dans le dossier du dernier *Feuille de route* sur la réussite scolaire, nous avons oublié de signaler l'important travail réalisé en Rhône-Alpes par la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE). Cette « réflexion croisée parents-professionnels sur le décrochage scolaire » a été menée avec des parents de milieux populaires et des professionnels de l'Éducation nationale. Elle est consultable sur Internet (**www.mrie.org** ou **www.atd-quartmonde.fr/decrochagescolaire**).

La France ne protège pas ses enfants de la misère

Propositions d'Atd Quart Monde à la France

Atd Quart Monde a rendu publiques samedi 17 octobre les raisons qui l'ont conduit à demander une rencontre avec le chef de l'État. Il appelle le président de la République, les élus et les citoyens à des choix politiques et citoyens pour qu'aucun enfant ne soit condamné à vivre dans la misère.

En France aujourd'hui, 30 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont des enfants.

En France aujourd'hui, 300 000 enfants vivent dans l'errance, d'hôtels en hébergements d'urgence… Ce n'est pas une vie : il faut avoir un « chez soi », habiter un quartier pour grandir.

➜ La loi DALO I (Droit au logement opposable) montre que le recours permet de redonner la priorité aux familles mal logées. Le Comité International des Droits de l'Enfant de l'ONU et Atd Quart Monde affirment qu'il est maintenant urgent d'enclencher la loi DALO II pour lancer la construction en nombre de logements abordables pour les familles pauvres et faire de ce défi une priorité nationale pour toutes les collectivités locales et les citoyens.

En France aujourd'hui, 130 000 adolescents sortent de l'école sans diplôme ni formation. Massivement, les enfants qui échouent à l'école viennent des milieux populaires et de la grande pauvreté. Le nombre d'enfants sortant de CM2 ne maîtrisant pas les connaissances de base augmente. Le Comité International des Droits de l'Enfant dénonce la « stigmatisation » des enfants vivant dans la pauvreté, dans les médias, à l'école et par la police. L'OCDE souligne que la France n'est qu'au 17e rang sur 24 dans la lutte contre le harcèlement.

Le 17 octobre, Martin Hirsch, Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, a confirmé que le président de la République recevrait une délégation d'Atd Quart Monde avant le 20 novembre (ph. M. Lassagne, Atd Quart Monde).

➜ Atd Quart Monde demande au gouvernement de changer de cap dans sa politique éducative. Nous devons, ensemble, casser l'échec scolaire qui est le ciment de l'extrême pauvreté de demain. Le Mouvement appelle par ailleurs chacun à lutter contre la stigmatisation que subissent à l'école les enfants des milieux les plus démunis. Il demande que la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) s'en saisisse.

En France aujourd'hui, 150 000 enfants sont séparés de leur famille (1). La majorité sont des enfants pauvres. Ils n'ont pas toujours le droit de voir leurs parents seuls, ni d'avoir un contact avec eux. Le comité de l'ONU affirme combien il est essentiel que les enfants puissent garder des liens avec leur famille. Les conséquences à long terme de cette séparation sont indélébiles.

➜ Atd Quart Monde demande que soient multipliées les alternatives au placement, que soient généralisées les formations mutuelles entre professionnels et parents défavorisés pour mieux se reconnaître et dépasser les préjugés. Les enfants ont besoin que les adultes se respectent entre eux.

(1) Dans son rapport « La protection de l'enfance » paru en octobre 2009, la Cour des comptes dénombre 300 000 mineurs concernés fin 2007 par la protection de l'enfance. La moitié sont placés. Le rapport note que « Les modalités de recueil du consentement des familles gagneraient à être mieux encadrées. » 6 milliards sont dépensés chaque année. Moins de 20 % sont consacrés à la prévention.

En bref

Le livret et le carnet de circulation sont souvent les seules pièces d'identité dont disposent les gens du voyage. Or ces documents ne sont pas toujours acceptés pour l'obtention d'une Carte Vitale. Le 15 juin 2009, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) a donc demandé aux organismes d'assurance-maladie de **délivrer désormais la Carte Vitale aux familles du voyage sur présentation du livret ou du carnet de circulation.**

Militants solidaires. Claudine Louis, une Ariégeoise de 58 ans accusée d'avoir illégalement subvenu aux besoins d'un jeune afghan sans domicile et sans papiers, a été relaxée le 8 septembre. Le tribunal a considéré que devant « la situation de danger dans laquelle se trouvait ce jeune SDF, elle a agi face aux carences des pouvoirs publics et a dû faire face à la complexité des rouages administratifs. »

« Droit au logement, MODE D'EMPLOI ». Un livret vient enfin d'être édité par les pouvoirs publics afin de mieux faire connaître le Droit Au Logement Opposable (DALO). À télécharger sur **www.developpement-durable.gouv.fr**. Souhaitons que ce livret soit aussi largement diffusé sur papier.

En juillet et août 2009, le ***Tribunal de Grande Instance*** **d'Évry (91) a rejeté des demandes des maires d'Ormoy et de Corbeil d'expulser un camp de Rroms**. Le tribunal a constaté l'absence de « trouble illicite » et a rappelé que le droit au logement était un droit fondamental. Certains élus locaux, conscients que les expulsions ou les reconduites à la frontière ne règlent rien, appellent à une recherche de solutions. Les « principes fondamentaux pour l'inclusion des Rroms » publiés en juin 2009 par la Commission européenne permettent d'espérer une prise en compte de cette population dans les 27 pays de l'Union Européenne.

Les joies du Pôle Emploi

Le 15 juin 2009, j'ai accompagné au Pôle emploi Martine C. Elle perçoit l'ASS (allocation de solidarité spécifique) de 14,95 € par jour, soit 450 € par mois. En avril, Martine a trouvé un emploi à temps partiel qui lui assure 350 € par mois. Elle l'a déclaré au Pôle emploi qui lui a indiqué que son ASS serait maintenue et que son salaire viendrait en plus.

Elle devait pour cela envoyer copie de ses bulletins de salaire, ce qu'elle fait. Constatant que l'ASS ne lui est pas versée pour le mois d'avril, elle fait le numéro du Pôle emploi, 3949. Un serveur vocal – après plusieurs essais, car il est difficile de trouver le bon chemin – lui indique que son dossier est incomplet car on n'a pas reçu copie de ses feuilles de salaire. Or elle les a envoyées. Elle les renvoie donc, mais la réponse est toujours la même au bout du fil quelques jours plus tard.

Elle va donc au Pôle Emploi où une personne présente, que l'on a du mal à identifier comme un employé car il n'a pas de badge et il n'y a pas de bureau d'accueil, lui dit… de refaire le 3949. Elle le fait sur place, la réponse est bien sûr la même. Elle demande un rendez-vous pour sortir de cet imbroglio. Mais l'employé en question fait simplement une photocopie des bulletins de salaire et lui dit qu'il vérifiera le soir dans son dossier. Si elle n'a pas d'appel, c'est que tout va bien. Ce Monsieur veut bien donner son nom, mais elle ne pourra pas le joindre par téléphone, car on ne peut joindre que le serveur vocal. Elle repart, pleine d'angoisse car elle a besoin de cette ASS pour vivre et elle en est toujours au même point : impossible de savoir pourquoi elle ne perçoit plus son allocation depuis qu'elle travaille. Elle ne peut avoir accès à la personne physique qui gère son dossier et doit s'en remettre à la bonne volonté d'un employé sans pouvoir le rappeler ou le rencontrer à nouveau.

Christiane Dudignac,
membre d'Atd Quart Monde à Caen (14)

Dites-nous vos expériences avec les plateformes téléphoniques du Pôle emploi et celles d'autres services publics : Feuille de route, Atd Quart Monde, 33 rue Bergère, 75009 Paris,
ou **feuillederoute@atd-quartmonde.org**.

Les droits de l'enfant ont 20 ans

« En 1979, année internationale de l'Enfant, les organisations non-gouvernementales (ONG) font un état accablant de la situation des enfants dans le monde. On avait pensé que l'avancée de la mise en œuvre des droits de l'Homme contribuerait dans une grande mesure à améliorer la situation des enfants. Cela n'a pas été suffisant et la nécessité d'assurer une protection spéciale aux enfants, déjà énoncée dans les textes fondamentaux, devient évidente et urgente. Il faudra néanmoins dix ans à un groupe de travail pour surmonter des divergences, et élaborer la Charte des droits de l'Enfant, avec la contribution des ONG, dont Atd Quart Monde. » (1) Cette Charte, devenue la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (2), s'applique aux mineurs de moins de 18 ans. Elle est la seule Convention internationale qui n'opère pas de séparation entre les différents droits. Elle accorde une attention particulière aux enfants qui vivent dans des conditions difficiles et à leur famille.

Cette Convention aura 20 ans le 20 novembre 2009. Atd Quart Monde marquera cet anniversaire par une rencontre internationale d'enfants et d'adultes, le 8 décembre, avec M^me^ Kang, Haut-Commissaire adjointe aux Droits de l'homme (ONU). Les questions de l'éducation des enfants et du vivre en famille apparaissent essentielles dans les préparations auxquelles de nombreux enfants et groupes d'adultes – et en particulier les 14 universités populaires Quart Monde (3) d'Europe et du Canada – ont participé depuis juin 2008. C'est pourquoi cette rencontre sera l'occasion de travailler précisément le lien entre droits de l'enfant et droits de l'homme. Ce dossier spécial de trois pages présente le fruit de ces préparations, qui sera remis début décembre aux représentants des États et des Nations unies : de qui, de quoi un enfant a besoin pour grandir ?

(1) Brigitte Muller, revue Quart Monde n° 167, « L'enfant civilisateur ».
(2) À lire sur **www.atd-quartmonde.fr/conventiondesdroitsdelenfant.**
(3) Lieux de réflexion commune qui associent des personnes qui vivent dans la grande pauvreté et d'autres qui les rejoignent pour venir à bout de l'exclusion.

Université populaire Quart Monde, le 16 juin 2009 à Bruxelles. Le thème de cette soirée, « Défendre nos droits », revenait sur d'autres thèmes travaillés dans l'année : le droit à l'énergie, le droit de vivre en famille, le droit à la santé (ph. Jean Lecuit, Atd Quart Monde Belgique).

À El Alto, près de La Paz en Bolivie, la famille de Don Willy et Doña Severa. Des délégués de Bolivie participeront à la rencontre du 8 décembre (ph. François Phliponeau, Atd Quart Monde).

L'insupportable que nous refusons

Que dire et faire comprendre pour montrer l'urgence que la Convention des droits de l'enfant s'applique réellement pour tous les enfants ?
Les universités populaires Quart Monde et le réseau d'enfants Tapori ont identifié des situations inacceptables. Extraits.

La maltraitance et l'humiliation

➜ « Plusieurs exemples concernent des enfants qui **ne peuvent pas jouer** avec d'autres enfants parce qu'ils vont à la banque alimentaire et n'ont pas de vêtements onéreux » (Pays-Bas),

La violence

➜ « Des fois il y a des mamans qui ne nous laissent pas sortir parce qu'**elles ont peur** qu'on se fasse taper par les autres » (enfant d'un groupe Tapori),

Le manque d'ambition pour des enfants

➜ « J'ai accompagné une famille chez le juge des enfants. Ce monsieur avec toute sa gentillesse, quand la fille de 16 ans dit : « Je cherche une école », répond : **« De toute façon, tu n'y arriveras pas »** » (Nord Pas-de-Calais),

➜ « Des recherches ont montré que les professeurs ont souvent **moins d'ambition** pour des enfants en difficultés ou qui viennent de familles pauvres » (Canada),

➜ « J'ai l'impression que nous, adultes, **on n'y croit pas**, dans les jeunes » (Rhône Alpes),

Le placement à cause de la pauvreté et toutes ses conséquences

➜ « La pauvreté ne devrait pas être motif de placement. Les placements coûtent **beaucoup plus cher** à la société que de rester dans sa famille » (Wallonie-Bruxelles),

➜ « Il y a quelques années, une maman a eu deux enfants placés. Elle avait demandé à ce qu'ils ne soient pas **séparés**. Ils l'ont quand même été. Quelques années plus tard, elle s'est retrouvée seule avec deux autres enfants. Elle est tombée malade. **Elle n'osait pas se faire soigner** de peur que ses enfants soient placés » (Wallonie-Bruxelles),

➜ « Au Luxembourg, quand il n'y a plus de place dans les foyers ou que les enfants sont trop difficiles, **on éloigne les enfants à l'étranger**, même jusqu'au Portugal » (Luxembourg),

➜ « Mon petit a été placé à deux ans. Il est revenu, il avait 10 ans. Vous ne savez pas qu'on reçoit toute l'agressivité, **l'incompréhension de l'enfant** » (Normandie),

➜ « J'ai eu un grave accident avec ma femme, on en a profité pour enlever ma fille le temps qu'on était à l'hôpital sur notre lit de mort. **Cela fait 27 ans que je me bats** pour la retrouver. J'ai réussi à savoir qu'elle avait été adoptée sans que je le sache » (Suisse),

➜ « Un de mes enfants pourrait rentrer à la maison, mais ce n'est pas possible. Je suis prise au piège car je ne peux donner une chambre seule pour mon enfant. On vit dans des conditions précaires, je n'ai pas d'eau chaude »,

➜ « J'ai une amie qui n'a pas le droit d'appeler ses parents. Elle les appelle en cachette. C'est invivable de ne pas savoir ce que deviennent tes parents » (enfant d'un groupe Tapori).

« Un monde où tout le monde aurait droit à la chance »

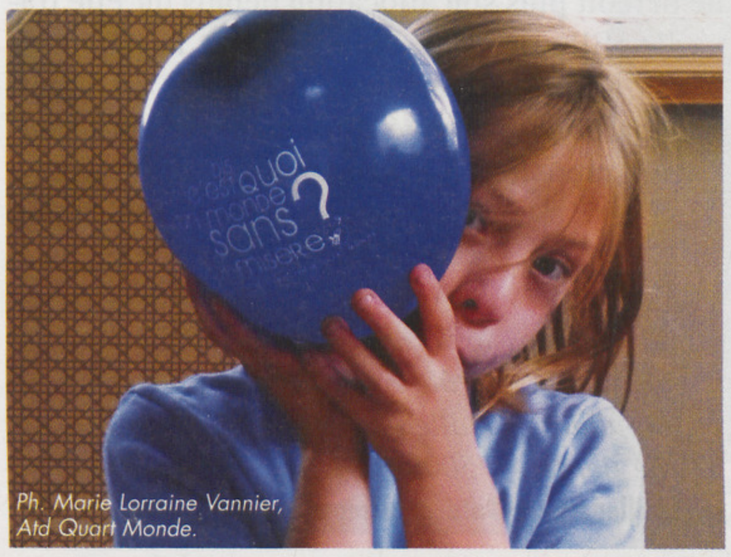

Ph. Marie Lorraine Vannier, Atd Quart Monde.

Sabrina a 9 ans et Laura, sa sœur, 12. Elles habitent avec leur maman dans deux petites caravanes joliment décorées, sans eau courante, non loin de Paris.

Quelques semaines plus tôt, toutes trois vivaient entourées d'oncles, de tantes et de cousins sur un autre terrain, qu'ils ont dû quitter à la demande du propriétaire. Aujourd'hui, au bout d'un chemin de terre qui borde une déchetterie, ils sont tolérés sur ce nouveau terrain… mais jusqu'à quand ?

« C'est quoi, un monde sans misère », pour Sabrina et Laura ? Ce serait d'abord trouver un lieu où habiter de façon légale et durable, comme le prévoit la loi. « Quand on n'a pas d'eau, dit Sabrina, on peut mourir. » Un monde « où il y aurait de l'aide. L'aide pour les mamans qui sont toutes seules. » Un monde dans lequel « tout le monde aurait droit à la chance », ajoute Laura, et où on pourrait « inviter des copines. » « Ils ont de la chance les gens qui ont le droit d'avoir une maison et d'être aidés. »

Lorsque je demande : « Si un jour le monde entier était prêt à t'écouter, que demanderais-tu ? », Laura répond simplement : « Je voudrais de la peinture rose, que je donnerais à mon frère pour qu'il nous aide à peindre ma chambre »… dans la maison dont elle rêve.

Marie-Lorraine Vannier

Courage et réussites

Les universités populaires Quart Monde ont aussi cherché ce qui évoquait le courage et les réussites des enfants, des parents et de ceux qui les entourent.

Le courage

➜ **d'être un repère pour aider les jeunes à grandir** : « Pour permettre aux jeunes de sortir de la drogue, d'avoir confiance en eux pour trouver du travail, je pense qu'il faut **des personnes qui les accompagnent**, que le courage de leurs parents, leurs efforts, leur intelligence, tout ce qu'ils ont investi dans toute leur vie soient valorisés : que le voile de la honte soit levé » (Rhône-Alpes),

➜ **des professionnels** : « Il y a toute l'autre partie où **des juges et des assistants sociaux misent sur la famille**. On se bat pour que la famille prenne sa place, qu'elle ait la parole » (Wallonie-Bruxelles),

➜ **de prendre la parole** : « Je fais la **co-formation**, j'y vais au nom de vous tous pour vous soutenir, faire avancer les choses » (Grand-Ouest),

➜ **d'oser se confronter aux professionnels** : « Je suis allée rencontrer la maîtresse et je lui ai dit : « Quand mettrez-vous sur le cahier de ma fille que ça va bien quand elle a par exemple un 13 ? » »,

➜ **de faire face au regard des autres** : « À l'école primaire de mes enfants, ils nous demandaient de participer au comité. J'étais dans tous mes états. Tu te sens petit avec ton langage de la rue… des fois, tu ne comprends pas. **J'ai osé dire** que je voudrais faire quelque chose avec les enfants, une activité. J'ai montré aux enfants à broder » (Canada).

Les réussites

➜ **quand on se bat dans la durée, en prenant des risques** : « J'ai la garde de mon neveu depuis des années. Pour le service à l'enfance, ma sœur est inapte. Moi, **je lui ai fait confiance**. Je n'avais pas l'accord du juge, mais je lui ai dit : « Écoute, c'est ton gamin, tu t'en occuperas aussi ! » Au début, elle était avec moi, je lui ai montré tout ce qu'il fallait faire. Et puis après il a été chez elle le week-end. Un jour, il y a eu un petit accident. J'ai dit au juge : « Son gosse, elle veut le voir, le garder un peu. Je viens vous demander qu'elle ait un droit de visite et d'hébergement ». Maintenant elle l'a, mais il a fallu attendre des années » (Alsace),

➜ **Créer les conditions du dialogue** : « C'est seulement en CM2 que j'ai eu un bon maître. Il ne supportait pas les humiliations et il en parlait pendant la classe afin de travailler dessus. J'étais timide et renfermée, mais le maître était sincère et **avec lui tu pouvais parler** spontanément » (Pays-Bas) ; « Tous les mois, on se réunissait avec la famille d'accueil, l'éducatrice, **ça donnait des liens**, on travaillait ensemble, on savait ce qui se passait chez la nourrice, on s'échangeait ce qui se passait chez les uns les autres » (Grand Ouest).

En RDC, des enfants Tapori aident à refaire la maison de leur ami Imani en 2006. Les maisons en terre sont vite abîmées lorsqu'il pleut et il faut les consolider régulièrement (ph. Tapori RDC).

Quand les droits de l'enfant passent par le terrassement d'un terrain

Nous avons réalisé une action avec les enfants. Elle a consisté à terrasser une parcelle pour permettre à un papa du quartier d'avoir la chance de bâtir une maison. Nous sommes arrivés avec les enfants et nous avons travaillé durement. C'est sûr que les enfants seuls ne pouvaient pas y arriver. Des adultes nous ont aussi rejoints, ils ont vu les enfants travailler alors que c'est une tâche qui leur revient. C'est ainsi qu'ils se sont joints à nous et c'est grâce à eux que nous avons pu achever le travail. Les enfants ont travaillé à côté des adultes et des jeunes, les femmes à côté des hommes et les pauvres à côté des riches.

René, de l'équipe Tapori de Bukavu, République Démocratique du Congo (RDC)

« Viens avec nous »

« Viens avec nous. C'est en se rencontrant qu'on bâtit le monde » est un film de 26 minutes réalisé par Tapori (1) pour les 20 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant. Une invitation au voyage, mais pas n'importe quel voyage.

Ce film montre d'abord les enfants dans leurs jeux, leurs occupations pour soutenir leur famille. Certains disent : « Nos parents sont étouffés par la vie, alors nous leur apportons une bouffée d'oxygène… mais nous restons quand même des enfants ». Touchés par ces situations, un garçon et une fille se demandent ce qu'ils peuvent faire. Ils décident de prendre « le Train de l'amitié » pour rencontrer des enfants et des adultes qui agissent pour défendre les droits de tous les enfants, en Thaïlande, en Irlande, en Pologne, au Pérou, au Burkina Faso et en République démocratique du Congo. « On ne peut pas être heureux tout seul », explique Malika de Suisse. « L'amitié permet d'être heureux, même si tu n'as pas assez à manger », dit Fatimata du Burkina Faso. Des parents disent comment ils se battent pour l'avenir de leurs enfants : « J'ai souffert depuis toute petite, dit Sylvia, du Pérou, et je souffre jusqu'à maintenant. Je ne veux pas qu'il manque à mes enfants les choses qui m'ont manqué. »
Dans chaque pays, des enfants montent dans le train. D'autres, à cause de leur vie difficile, restent sur le quai. Mais à un moment, les enfants dans le train arrivent à l'arrêter car ils refusent que les autres restent en arrière…
Le film montre comment les enfants Tapori redonnent du courage aux adultes et créent des avancées vers un monde plus juste. Ils témoignent « du droit à l'amitié » qui permet de sortir de la solitude, d'apprendre vraiment, de soutenir sa famille et ses amis. Ils lancent un appel à tous les enfants et posent des questions aux adultes, car il faut s'y mettre tous pour réaliser les droits de tous !

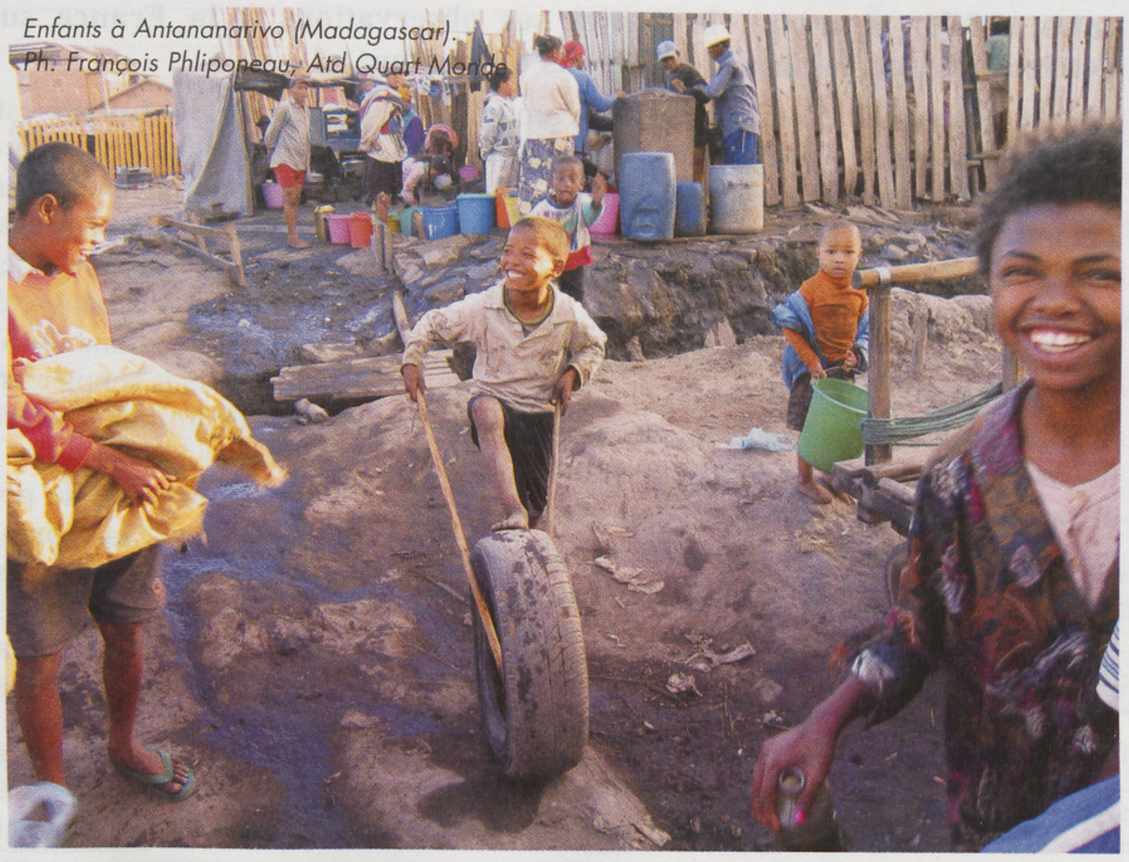

Enfants à Antananarivo (Madagascar). Ph. François Phliponeau, Atd Quart Monde

(1) Branche enfance du Mouvement international Atd Quart Monde.

Les droits… vus du côté des enfants : à vous la parole !

➜ Décrivez **une situation vécue** dans votre entourage par un ou plusieurs enfants où, selon vous, ses (ou leurs) droits fondamentaux ont été bafoués (droit au logement, à l'éducation et à la culture, à la protection de la santé, à une égale justice, droit de vivre en famille dignement…),

➜ **Que faudrait-il faire, et avec qui**, pour que de telles situations changent ?

Adressez-nous vos réponses à Feuille de route, Atd Quart Monde, 33 rue Bergère, 75009 Paris ou **feuillederoute@atd-quartmonde.org** ou sur le site **www.atd-quartmonde.fr**. Allez aussi interroger des voisins, des amis à qui l'on demande rarement de s'exprimer. Profitez de l'occasion pour provoquer la rencontre et la discussion.

Avoir de l'ambition pour tous les enfants

Voici une partie des propositions faites par les universités populaires Quart Monde et le réseau Tapori afin que la Convention internationale des droits de l'enfant soit respectée pour tous et pour que nous, citoyens, ayons en charge de nous mobiliser pour qu'elle soit appliquée.

→ Autour de l'identité
(article 8 de la Convention)

Garder ses **racines** et ses **liens familiaux**, même quand c'est difficile. « N'oubliez pas de raconter la richesse de vos vies à vos enfants. Ce sont de belles histoires et ce sont des racines que vous transmettez » (Florence N'Da Konan, psychologue clinicienne, UPQM d'Ile-de-France, 07/04/09) ; « Un enfant, il ne peut pas apprendre, il ne peut pas grandir, s'il ne peut pas savoir qui il est, d'où il vient, s'il ne peut pas être un peu fier, même tout à fait fier de ses racines » (Joseph Wresinski).

→ Créer des lieux où se rencontrer
(articles 15, 18)

Créer des lieux et des conditions d'égalité et de dialogue entre des personnes vivant dans la précarité et celles vivant bien ; « Il ne faut pas enfermer les gens dans leur statut social » ; création d'espaces jeux parents-enfants et de maisons vertes ; que **le maire** vienne rencontrer les jeunes dans les quartiers ; faire des choses ensemble, jeunes et adultes, pour se rapprocher (par exemple que le jeune apprenne Internet à l'adulte et inversement) ; valoriser la créativité des **jeunes**, leurs réussites.

→ À l'école
(articles 28, 29)

Que les parents se sentent accueillis à **l'école** avec ou sans rendez-vous ; « Ce qui serait bien, ce serait de proposer des voyages pour apprendre à parler d'autres langues mais nous, dans les cités, on ne nous propose pas. On pourrait mieux connaître les pays et **apprendre à parler à tous** » ; il faut dire à l'enfant quand ça va bien pour lui donner de l'**assurance**, noter ses **progrès** dans le cahier : les parents et les autres élèves l'entendent et le voient ; réduire le coût financier des activités scolaires ou extrascolaires ; se mettre ensemble, parents, profs et ados pour trouver des solutions à la **violence**.

→ Le placement
(articles 3, 9, 12, 13, 16, 18, 40)

Un placement devrait rester **provisoire** ; il faut valoriser les parents aux yeux des enfants, sinon quelle autorité, quel respect peuvent-ils avoir après ? ; il faut créer le dialogue parents-professionnels, permettre un meilleur accès aux dossiers constitués chez le juge des enfants et que ces dossiers soient plus clairs ; il devrait y être noté aussi tout ce que font les parents pour leurs enfants ; « la parole des parents n'a pas le **même poids** que la parole des travailleurs sociaux. D'où l'importance de l'avocat, il peut remettre en cause un rapport social » (Pierre Verdier, avocat au barreau de Paris, UPQM d'Ile-de-France, 13/01/09) ; « Il faut **former** les juges et les professionnels » ; « Il faut aussi s'occuper des parents, parce que si l'enfant voit que l'on ne s'occupe pas de ses parents, il ne va pas bien. Il a le sentiment qu'on laisse tomber ses parents alors que **c'est ce qui compte le plus à ses yeux** » (Alsace) ; il faut **soutenir les parents** lors du retour de l'enfant : « C'est comme si on le remettait au monde » (Normandie) ; il faut trouver des solutions autres que le placement, quand c'est possible : « Avant de retirer les enfants, il faudrait que la famille soit plus aidée à domicile par une personne compétente et dans la confiance » (Grand Ouest) ; « En France, la loi du 5 mars 2007 demande que les services départementaux et les parents établissent **un projet pour l'enfant**, qui précise les actions qui seront menées auprès de l'enfant, des parents et de son environnement, le rôle des parents, les objectifs visés et les relais prévus. Ce projet pour l'enfant n'est pas encore mis en œuvre en Ille et Vilaine. » (Grand Ouest).

→ Avoir un logement adapté à la famille et lui laisser le choix de l'endroit où elle veut vivre.
(article 27)

3 mai 2009 : week-end Tapori à Treyvaux (Suisse). Les enfants Tapori de Suisse et de Savoie ont fabriqué ensemble un « véhicule de l'amitié » : la « Bativol ». Avant de se quitter, les enfants réalisent deux fresques avec leurs mains, une pour chacun des deux groupes (ph. Atd Quart Monde).

L'ONU demande à la France d'aller de l'avant

Comme tous les quatre ans, le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations unies (ONU) a publié fin juillet ses observations à la France sur l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Tout en saluant certaines avancées, il regrette l'absence d'une « stratégie nationale d'ensemble sur les enfants » et l'insuffisance des ressources consacrées à la mise en œuvre des droits des enfants et en particulier à l'élimination de la pauvreté. Il encourage l'État à engager un vaste dialogue en ce sens.

Il recommande à l'État d'agir pour remédier à la stigmatisation dont sont victimes les enfants, et en particulier les adolescents, dans les médias et à l'école.

Il « recommande à l'État de redoubler d'efforts pour offrir une assistance appropriée aux parents et aux tuteurs dans l'exercice de leurs responsabilités parentales, en particulier aux familles qui vivent une situation de crise en raison de la pauvreté, de l'absence de logement adéquat ou d'une séparation. Le Comité est également préoccupé par le nouveau projet de loi sur l'adoption, qui vise à permettre l'adoption des enfants en situation de délaissement, une fois que les services sociaux ont obtenu une déclaration d'abandon. Le Comité est particulièrement préoccupé par le fait que ce projet de loi, une fois promulgué, pourrait avoir pour conséquence de séparer définitivement ces enfants de leur famille, en particulier les enfants issus de familles à faible revenu ou vivant dans la pauvreté. »

Le Comité recommande à l'État « de consentir des investissements supplémentaires considérables pour garantir le droit de tous les enfants à une éducation véritablement intégratrice. […] Le Comité est préoccupé par l'absence de politique nationale globale de prévention de la délinquance et par l'insuffisance des ressources financières et humaines affectées à la justice pour mineurs. Le Comité se dit une nouvelle fois préoccupé par la législation et la pratique dans ce domaine, qui tendent à favoriser les mesures répressives plutôt que les mesures éducatives. »

Lire l'intégralité du rapport sur www.atd-quartmonde.fr/comitedesdroitsdelenfant.